



REGLEMENT

Vide grenier EPENYOY

14 septembre 2025

Extrait de l'article L310-2 du code du commerce :

"Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an seulement. Ils doivent obligatoirement remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestation par an. La sanction pour le non-respect de cette loi, par extension zn considérant que la personne fait du commerce non déclaré sans tenue d'un registre est de 6 mois de prison et de 30 000 € d'amende."

Les informations sont consignées dans un registre de Police tenu à cette occasion.

Respect des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

1. Obligations légales

Toute personne participant au vide grenier devra fournir : le règlement pour son emplacement, le formulaire d'inscription (ci-joint) dûment complété, une photocopie de sa carte d'identité.

Pour la sécurité et le bon déroulement de nos évènements, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou de dégradations sur les articles et bien déposés.

2. Ce vide grenier est ouvert à tous les particuliers vendant des articles personnels d'occasion.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Pour s'inscrire, il faut absolument :

- Ne pas avoir participé à plus de 1 autre manifestation de même nature au cours de l'année civile.
- Présenter une pièce d'identité.
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en témoigner l'accord par votre signature en bas du formulaire d'inscription.

3. Lieu et horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule à la salle polyvalente 1 Les Tôles à EPENYOY le 14 septembre 2025 de 7h à 17h.

L'installation des participants en intérieur s'effectuera soit de 5h30 à 6h00 soit le samedi 13 septembre de 13h30 à 16h. Et en extérieur de 6h à 7h avec obligation de rester jusqu'à 15h. Plus aucune circulation de véhicules au sein du vide grenier de 7h à 17h.

4. L'inscription est ouverte aux particuliers.

5. Les exposants s'engagent à ne pas vendre des objets volés ni contrefaits. Les articles invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la vente. L'exposant s'engage donc à emporter les invendus ainsi que leurs emballages.

6. Tarifs des emplacements

3€ le mètre linéaire (tables non fournies) en extérieur,

7€ la table en intérieur de 1,80m

Chèque à établir au nom de "Association doudou et les spinoyens " ou en espèce.

7. Les inscriptions sont définitives et les sommes resteront acquises à l'association Doudou et les spinoyens.

8. L'association Doudou et les spinoyens reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas de force majeure ou en cas de participation d'exposants insuffisante. Les exposants seront alors remboursés.

9. L'association Doudou et les spinoyens se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les articles en vente sont sous la responsabilité des exposants, l'association Doudou et les spinoyens ne pourra être tenue responsable d'éventuelles détériorations.

10. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

11. La présence à cette journée implique l'acceptation au présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Fiche inscription vide grenier

Documents (fiche d'inscription, copie de la pièce d'identité, paiement) à adresser par courrier à l'association Doudou et les spinoyens - 29 grande rue 25800 EPENNOY - ou à déposer dans la boîte aux lettres (adresse ci-dessus).

Pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.

Nom..... Prénom.....

Adresse

Code postal/Ville.....

Mail.....@.....

Tél :

Joindre pour un emplacement :

- le règlement en espèces ou en chèque à l'ordre de Association doudou et les spinoyens.
- la copie de la carte d'identité.
- la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Je déclare sur l'honneur en qualité de particulier :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne pas vendre d'objet neuf.
- Ne pas avoir participé(e) à plus d'une autre manifestation au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Emplacement :

- VIDE-GRENIER

..... mètre(s) x 3€ = € EXTERIEUR

Nombre(s) de table (s) x 7€ =€ INTERIEUR

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et assure la véracité des informations fournies.

Fait à

Le

Signature